



Centre Fosséen de Voile

Championnat de Méditerranée ILCA 2023-2024

23 et 24 septembre 2023

Fos Sur Mer

Autorité Organisatrice (AO) : Centre Fosséen de Voile (CFV)
Grade 5A

INSTRUCTIONS DE COURSE

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe
- 1.3 Les règlements fédéraux.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au rez de chaussée du CFV.
- 3.2 Le PC course est situé au 1^{er} étage du CFV.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'Est du bâtiment du CFV.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu.
- 5.3 L'envoi du pavillon rouge informe les concurrents de la mise en place de l'émargement.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Samedi 23 septembre	1er signal d'avertissement 14h30
Dimanche 24 septembre	1er signal d'avertissement 10h00
- 6.2 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h30
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

ILCA 4 : fond jaune, écriture ILCA en rouge



ILCA 6 : fond vert, écriture ILCA en rouge



ILCA 7 : fond blanc, écriture ILCA en rouge



8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours de type Trapèze (Out, In), sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et les angles approximatifs entre les bords de parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques de parcours 1, 2, 3, 4, 5 sont des bouées de couleur JAUNE.
Les marques de départ sont deux bateaux Comité.
Les marques d'arrivée sont un bateau Comité et une bouée de couleur ORANGE

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Sans objet

12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera définie par deux bateaux du comité de course aux deux extrémités de la ligne arborant un pavillon orange.
- 12.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. *[DP]*
La zone de départ est une zone de 50 mètres au vent, sous le vent et de chaque côté de l'extrémité de la ligne de départ
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Parcours trapèze : Il n'y aura pas de changement de parcours.

14. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée est matérialisée par le mât d'un bateau du comité de course arborant un pavillon bleu et par le côté "parcours" de la marque d'arrivée décrite en 10.1.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1: La RCV 44.1 s'applique et n'est pas modifiée. (conformément de l'art.

13 l'AC)

15.2: L'annexe P s'applique dans son intégralité à l'exception de la RCV P5 (Pavillons O et R)

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps cibles et les temps limites sont les suivants :

<i>Classe</i>	<i>Temps cible d'une course</i>	<i>Temps limite du premier pour finir</i>
Toutes	40 mn	60 mn

- a. Temps limite du premier bateau pour finir :
Si aucun bateau n'achève la course dans le temps limite précisé ci-dessus, la course sera annulée.
Ceci modifie la RCV 32.1.

16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau de sa série ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Emplacement du secrétariat du jury : bâtiment du CFV

Emplacement du local Jury : bâtiment du CFV

17.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 40 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

18. CLASSEMENT

18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées :

- (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un élargement au départ de terre et au retour à terre pourra être mis en place et réalisé sur les tables disposées sur la terrasse rez-de-chaussée devant le CFV.

L'élargement au départ sera ouvert une heure et demie avant l'heure prévue pour le 1er signal d'avertissement du jour.

L'élargement au retour sera fermé à l'heure limite du dépôt des réclamations.

19.2 Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le comité de course après transmissions des feuilles d'élargement :

- Défaut d'élargement DEPART : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à la 1ere course du jour.
- Défaut d'élargement RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à la dernière course du jour.
- Défaut d'élargement DEPART et RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à l'ensemble des courses courues du jour.

19.3 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.4 Le canal VHF déclaré de la régata est le canal 72

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'ÉQUIPEMENT

20.1 Remplacement de concurrents : Sans objet (dériveur en solitaire).

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

21.1 Les bateaux en s'inscrivant s'engagent à être en conformité avec les règles de jauge.

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 Le port de la brassière de sécurité est obligatoire pour l'ensemble des concurrents depuis le départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre. (Modification règle 40 des RCV).

22. BATEAUX OFFICIELS

Non applicable

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]

23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones (50 mètres minimum) où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Aucun bateau ni bateau entraîneur ne devra jeter intentionnellement des déchets, de quelque sorte que ce soit, dans la mer.

Les déchets, même organiques devront être placés sur les bateaux entraîneurs ou officiels, puis ramenés et jetés à terre dans les conteneurs prévus à cet effet.

25. EMBLEMES

Non applicable

25. PRIX

Des prix seront distribués comme précisé dans l'avis de course.

Arbitres désignés :

Président du Comité de Course :	CLAIRE KOETZEL
Président du Jury :	PETER LAMASS

(A supprimer en l'absence de concurrents étrangers attendus)

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

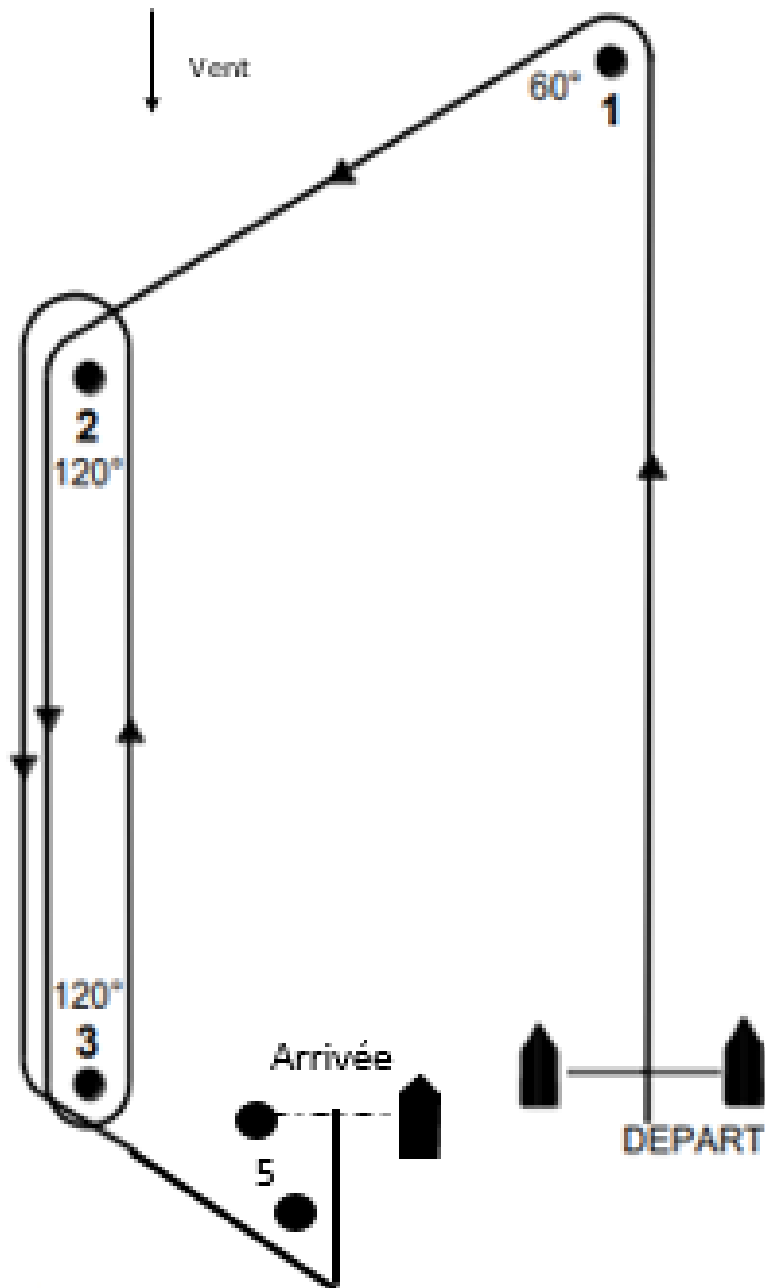
Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf

ANNEXE PARCOURS

Parcours 1

Les marques 1, 2, 3, 5 et Arrivée sont à laisser à bâbord

Départ – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 – 5 – Arrivée



Parcours 3

Les marques 1, 2, 3, 5 et Arrivée sont à laisser à bâbord

Départ – 1 – 2 – 3 – 5 – Arrivée

